

*Consultation des enfants au nom
du gouvernement fédéral en vue
du 5^e-6^e examen de
l'Organisation des Nations Unies*

Rapport Final Janvier 2023

Si les droits des enfants étaient respectés, ils seraient plus nombreux à vivre en toute sécurité, en bonne santé et heureux
- *Répondant Anonyme au Sondage*

COALITION CANADIENNE POUR LES DROITS DES ENFANTS



AVEC



The Students
Commission
*Centre of Excellence for
Youth Engagement*



FACILITATION PAR

colab

PRÉPARÉ PAR
KATE BUTLER, TERENCE HAMILTON, ALEXIE COSETTE, ET CLEMENTINE JARRETT

www.rightsofchildren.com

Table des Matières

	1	RÉSUMÉ	Page 4
	2	REMERCIEMENTS	Page 7
	3	GLOSSAIRE DES TERMES CLÉS	Page 8
	4	LETTRE AUX MEMBRES DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE	Page 10
	5	INTRODUCTION	Page 11
	6	METHODOLOGIE	Page 13
	7	CONSTATATIONS	Page 19
	8	CONCLUSION	Page 33



Résumé

Les enfants et les jeunes sont les experts de leur propre vie. Il s'agit de leur vie et c'est pourquoi ils comprennent mieux que quiconque la manière dont certaines situations les touchent. Ils peuvent formuler des commentaires et fournir un précieux aperçu de leur situation afin d'orienter les décisions et les politiques les concernant. Ils peuvent être de puissants défenseurs de leurs intérêts et contribuer à améliorer leur vie.

En tant qu'État partie à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CNUDE), le Canada a le devoir de participer de manière constructive à l'examen périodique de sa mise en œuvre. Selon les pratiques exemplaires mondiales actuelles, cette participation doit inclure une consultation significative des enfants et des jeunes tout au long des différentes étapes du processus d'examen. Ce projet a réuni quelques-unes des principales organisations canadiennes de défense des droits de l'enfant et de participation afin de consulter les enfants et les jeunes au nom du gouvernement fédéral.

Il est important de consulter les enfants à l'égard de leurs droits en vertu de la Convention des Nations Unies puisque cela garantit que les enfants sont conscients de leurs droits et que ceux-ci sont respectés. Une telle consultation donne également aux enfants un sentiment d'appartenance et d'autonomisation, puisqu'ils contrôlent leurs propres droits et ont leur mot à dire sur la manière dont ils sont appliqués. La consultation des enfants à l'égard de leurs droits permet par ailleurs de cibler les lacunes dans la mise en œuvre de la Convention et de garantir que tous les droits des enfants sont respectés et défendus.

La Coalition canadienne pour les droits des enfants (CCDE), UNICEF Canada et la Commission des étudiants du Canada (CEC) sont reconnaissants d'avoir eu l'occasion de s'associer au gouvernement du Canada dans le cadre du processus de consultation des enfants et des jeunes mené en collaboration avec les fonctionnaires concernés du gouvernement en vue du 5^e-6^e examen de l'ONU. Il existe un réel besoin de tenir des conversations transparentes avec les enfants et les jeunes, tant avant la rencontre avec le Comité des Nations Unies qu'après la réception des observations finales.

Les intervenants se sont engagés dans un projet en quatre phases en collaboration avec Patrimoine canadien (PCH), Justice Canada et l'Agence de santé publique du Canada (ASPC), en vue de l'examen des Nations Unies afin de donner au gouvernement l'occasion de consulter les enfants et les jeunes. Cette initiative comprenait i) un vaste sondage auprès d'enfants et de jeunes visant à approfondir notre compréhension de leurs priorités aux fins de cet examen; ii) des séances en personne pour les enfants et les jeunes sur l'examen de l'ONU au sein d'un groupe dédié au « thème des droits de l'enfant » intégré à la conférence *#LeCanadaquenoussouhaitons* de la CEC; iii) trois tables rondes virtuelles avec des représentants du gouvernement et des enfants et des jeunes issus des organisations membres de la CCDE; et iv) un rapport dirigé par des enfants et des jeunes qui a été présenté lors d'une table ronde finale à la délégation canadienne au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies et à d'autres représentants du gouvernement.

Dans l'ensemble, ce projet visait à garantir que la participation des enfants et des jeunes au processus d'examen au Canada soit significative, authentique et durable.

Les données des trois premières phases ont été analysées par une équipe composée de membres de la CCDE, de jeunes ayant participé aux séances de mobilisation et de représentants de la CEC et d'UNICEF Canada.

Les trois phases de l'étude ont permis de dégager des thèmes généraux quant au défaut de protéger les droits de l'enfant, en particulier pour les enfants et les jeunes marginalisés ayant des identités comme les enfants autochtones, racialisés, handicapés ou placés en famille d'accueil. Parmi les principaux thèmes qui ont émergé, citons le manque d'attention portée à la voix des enfants et des jeunes, la discrimination des communautés marginalisées, l'inaccessibilité des services pour certains enfants et jeunes, etc.

Le seul élément à propos duquel tous les jeunes participant à ce projet de consultation s'entendaient était la nécessité que le gouvernement prenne des *mesures* pour mettre en œuvre de manière plus complète la CNUDE ici au Canada. Les discussions ne permettent pas à elles seules de donner du pouvoir aux enfants et de faire en sorte que leurs voix soient entendues et leurs droits respectés. Les jeunes veulent un plan clair décrivant les mesures que le gouvernement doit prendre pour garantir la protection et la promotion des droits de tous les enfants, et prévoyant leur participation continue.

En travaillant avec les enfants et les jeunes – et pas seulement « pour eux » – les gouvernements du Canada trouveront un partenaire disposé à les aider à cibler les domaines dans lesquels les droits des enfants pourraient être mieux respectés, et ce, afin que les interventions menées et le soutien fourni soient plus appropriés. Toutes les personnes concernées espèrent que ce rapport contribuera à l'atteinte de cet objectif collectif.

RECOMMANDATION GÉNÉRALE #1: *« Ce que nous voulons, c'est de l'action. » Les enfants et les jeunes veulent que l'on applique une stratégie de mise en œuvre des droits de l'enfant au Canada qui est claire et qui inclut la communication aux jeunes des mesures que le gouvernement prend pour garantir l'exercice de leurs droits.*

- **RECOMMANDATION #2:** *Mettre en œuvre des systèmes de responsabilisation pour les organismes gouvernementaux et les organismes de protection de l'enfance qui sont visibles pour les enfants et les jeunes.*
- **RECOMMANDATION #3:** *Créer des occasions pertinentes pour les jeunes de collaborer avec les gouvernements, les établissements et les systèmes relativement aux enjeux importants comme les changements climatiques.*

- **RECOMMANDATION #4:** Augmenter le soutien en matière de santé mentale pour les enfants et les jeunes, particulièrement après la pandémie.

- **RECOMMANDATION #5:** Donner la priorité au droit des enfants et des jeunes autochtones, y compris à leur droit à la santé et à l'environnement (eau potable, soins de santé, changements climatiques).

- **RECOMMANDATION #6:** Donner la priorité à l'élimination du racisme et de la discrimination dont sont victimes un trop grand nombre d'enfants canadiens en veillant au respect des droits culturels et à ce que la priorité soit accordée aux collectivités vulnérables sur le plan structurel.

- **RECOMMANDATION #7:** Améliorer la sensibilisation auprès des enfants en ce qui a trait à leurs droits, et ce dès la petite enfance.



Remerciements

Nous souhaitons remercier les quelque 400 enfants et jeunes qui ont pris le temps de partager leurs points de vue, leurs expériences et leurs idées en participant au processus d'examen de l'ONU de 2022^[1]

Nous souhaitons également remercier tout particulièrement les neuf enfants et jeunes de tout le pays qui ont participé aux activités de l'équipe-conseil après consultation. Ce fut une joie et un privilège de travailler avec vous et d'apprendre de vous. En tant que défenseurs des droits de l'enfant, vous avez tous joué un rôle clé pour faire entendre les opinions et les expériences des enfants et des jeunes.

^[1] 222 pour le sondage; 35 pour les tables rondes gouvernementales; 104 pour les forums de la CEC; 10 pour l'équipe-conseil après consultation.

Cette consultation n'aurait pas été possible sans les nombreux défenseurs passionnés des droits de l'enfant qui travaillent au sein du gouvernement fédéral. Nous souhaitons remercier chacune et chacun d'entre vous du dévouement dont vous avez fait preuve l'année dernière. Nous nous réjouissons à l'idée de poursuivre notre collaboration afin que les points de vue, les idées et les recommandations exposés dans ce rapport soient vus, entendus et mis en œuvre aux échelles locale, provinciale, territoriale et nationale.

Enfin, nous remercions nos partenaires de la [Commission des étudiants du Canada](#) et [UNICEF Canada](#) pour leur participation à ce processus. Ce fut un plaisir de travailler et de réaliser ce projet avec vous. Merci pour votre attention aux détails, votre expertise réfléchie au chapitre des droits des enfants et votre engagement continu à faire du Canada un meilleur endroit pour les enfants.

Glossaire des Termes Clés

DÉLÉGATION CANADIENNE

Les fonctionnaires des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux qui représentent le Canada lorsqu'il comparaît devant le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies. La délégation canadienne est chargée de communiquer les progrès du Canada en matière de droits de l'enfant et de répondre aux questions du Comité.

DROITS DES ENFANTS

Les droits sont des choses que chaque enfant, jeune ou adulte devrait pouvoir, avoir, apprécier ou faire. Les enfants (toute personne âgée de moins de 18 ans) ont des droits supplémentaires, tels que définis dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CNUDE) et dans les premier et deuxième protocoles facultatifs afin de reconnaître la protection et l'autonomisation supplém

ENFANTS ET JEUNES

La Convention définit « l'enfant » comme une personne âgée de moins de 18 ans. Dans le présent rapport, nous utilisons les termes « enfants et jeunes » en reconnaissant que le terme « jeunes » est souvent employé par les enfants plus âgés eux-mêmes.

LISTE DES QUESTIONS

La liste des questions est présentée par le Comité des droits de l'enfant avant l'examen comme une liste de sujets particuliers sur lesquels le Comité souhaiterait recevoir plus d'informations et des éclaircissements.

PROTOCOLES OPTIONNELS

Ancrés dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, deux protocoles facultatifs ont été approuvés : l'un sur la participation des enfants aux conflits armés, l'autre sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants. Ces deux textes ont été largement approuvés et leur mise en œuvre s'accélère^[2]

COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT DES NATIONS UNIES

Le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies est un groupe de 18 experts qui vérifient si les gouvernements du monde entier veillent à ce que les enfants et les jeunes jouissent de leurs droits fondamentaux.

CONVENTION DES NATIONS UNIES RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT

Les droits des enfants sont reconnus dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. La Convention a été créée en 1989 et il s'agit du traité international le plus signé au monde. La Convention compte 54 articles qui couvrent tous les aspects de la vie d'un enfant et énoncent les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels auxquels tous les enfants du monde peuvent prétendre. Elle explique également comment les adultes et les gouvernements doivent travailler de concert pour garantir que tous les enfants puissent jouir de tous leurs droits. Chaque enfant a des droits, quels que soient son ethnie, son genre, sa religion, sa langue, ses capacités ou tout autre statut. Consultez la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant [ici](#) et les protocoles facultatifs [ici](#).

^[2] Voir le site de [UNICEF](#) pour plus de détails.

Lettre aux Membres de la Délégation Canadienne

Chers membres de la délégation canadienne à la CNUDE,

Nous sommes les membres de l'équipe-conseil des enfants et des jeunes de l'ensemble du pays qui ont participé aux consultations. Ensemble, nous avons créé cette lettre afin de vous présenter notre rapport sur le projet de consultation des enfants de 2022.

Les enfants et les jeunes du Canada réclament un changement sérieux. Bien que chaque enfant et chaque jeune ait sa propre histoire, il est pénible de constater que tant d'entre nous ont vécu des expériences semblables dans le cadre desquelles nos droits n'ont pas été entendus. Conséquemment, notre santé mentale, notre droit à un environnement sain et nos droits culturels subissent des dommages croissants, alors même que nous rédigeons cette lettre.

Avant que vous ne rencontriez les groupes de la société civile canadienne et les organisations autochtones, nous espérons que ce rapport vous aidera à mieux comprendre la situation des enfants et des jeunes. Nous espérons que cela vous aidera à être plus empathique et plus conscient des problèmes avec lesquels nous composons. Cela dit, le présent rapport ne s'adresse pas uniquement à vous. Nous avons besoin que les opinions, les idées et les expériences présentées dans ce rapport soient communiquées au plus grand nombre possible de personnes travaillant avec les enfants et les jeunes et prenant des décisions à leur sujet aux échelles locale, provinciale et nationale.

Nous avons besoin que les détenteurs d'obligations de toutes les provinces et de tous les territoires prennent des mesures collectives pour améliorer la situation des enfants au Canada. Au cours de ce processus, des systèmes de responsabilisation doivent être mis en place afin de garantir que nos droits puissent être appliqués de manière appropriée. Nous savons qu'il faut mettre en œuvre des mesures ciblées pour différents enfants et jeunes, car tous ne composent pas avec les mêmes défis et obstacles.

Le dernier message que nous vous adressons est que la mentalité des gouvernements à l'égard des droits de l'enfant doit changer. Nous devons cesser de nous disputer quant aux acteurs responsables et devons évoluer vers un système dans lequel les droits de l'enfant sont au premier plan de toutes les décisions. Les enfants et les jeunes représentent l'avenir de la société. Nous devons donc être respectés, aimés et pris en charge, quels que soient nos origines culturelles, nos capacités, notre race, notre genre, notre orientation sexuelle ou notre religion.

Merci,

L'équipe-conseil des jeunes après consultation

Janvier 2023

Introduction

Le Canada, en tant qu'État partie à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CNUDE) et aux protocoles facultatifs 1 et 2, a le devoir de participer de manière constructive à l'examen périodique de la mise en œuvre. Selon les pratiques exemplaires mondiales actuelles, cette participation doit inclure une consultation significative des enfants et des jeunes tout au long des différentes étapes du processus d'examen. Ce projet a réuni quelques-unes des principales organisations canadiennes de défense des droits de l'enfant et de participation afin de consulter les enfants et les jeunes au nom du gouvernement fédéral^[3].

La Coalition canadienne pour les droits des enfants (CCDE), UNICEF Canada et la CEC sont reconnaissants d'avoir l'occasion de s'associer à Patrimoine canadien (PCH), à l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) et au ministère de la Justice du Canada pour faciliter un dialogue constructif entre les enfants et les jeunes de l'ensemble du Canada et les responsables gouvernementaux concernés en vue du 5^e-6^e examen de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Il existe un réel besoin de tenir des conversations transparentes avec les enfants et les jeunes, tant avant la rencontre avec le

Comité des Nations Unies qu'après la réception des observations finales.

Tout au long du projet de consultation en trois phases, la CCDE, UNICEF Canada et la CEC ont recueilli diverses formes de données avec un éventail varié de moyens. Sur une période de trois mois, des représentants de la CCDE, d'UNICEF Canada et de la CEC ont contribué aux activités de consultation d'enfants et de jeunes dans l'ensemble du Canada en organisant des conférences et des débats en personne et en ligne, des sondages et des tables rondes approfondies sur Zoom.

Un principe important de la CNUDE est que les enfants ont des droits de participation. Cela signifie qu'ils peuvent et doivent participer aux décisions qui les concernent et que les adultes doivent donner aux enfants la possibilité d'exprimer leur opinion. Cette initiative de mobilisation n'est que l'une des nombreuses façons dont les jeunes peuvent faire entendre leur voix auprès des détenteurs d'obligations de la Convention, y compris les gouvernements fédéral et provinciaux. Les gouvernements pourront et devront accorder la priorité à ce type de séance de mobilisation à l'avenir.

[3] Le rapport de 2018 de la Commission des étudiants du Canada (CEC) fait mention de plusieurs des mêmes problèmes. On peut consulter le rapport [ici](#). Le rapport est le point culminant des activités de la CEC et reflète les points de vue des enfants et des jeunes sur la CNUDE en 2017 et 2018. Ce rapport se voulait un appel à l'action pour tous les adultes et les gouvernements du Canada afin que tous les enfants et les jeunes du Canada connaissent leurs droits et que ceux-ci soient exercés.

Ils doivent par ailleurs offrir aux jeunes des occasions de participer sur une base régulière à l'exercice de leurs droits.

Certains sujets ont été examinés plus en détail que d'autres, car nous savons que ceux-ci sont importants pour les jeunes. Ces sujets comprennent la santé mentale, la discrimination et le système de protection de l'enfance. Tous ces éléments commandent la participation des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en tant que détenteurs d'obligations et, à ce titre, ils devraient être une priorité pour tous les ordres de gouvernement.

Le présent rapport décrit le travail entrepris, les principaux résultats, y compris les recommandations mises en évidence, et une brève conclusion.

Méthodologie

« J'ai aimé le format, car il était bien communiqué et je savais ce que j'allais faire à la table ronde. C'était un cadre facile pour partager mes idées, car j'ai senti qu'un environnement collaboratif avait été créé. » (Participant à la table ronde sur les droits des enfants autochtones)

Les intervenants se sont engagés dans un projet en trois phases en collaboration avec PCH, Justice Canada et l'ASPC en vue de l'examen des Nations Unies afin de donner au gouvernement l'occasion de consulter les enfants et les jeunes.

Activités incluses:

- 1** **Phase Un:** Un vaste sondage auprès des enfants et des jeunes visant à renforcer notre compréhension de leurs priorités aux fins de l'examen.
- 2** **Phase Deux:** Des séances en personne pour les enfants et les jeunes sur l'examen de l'ONU au sein d'un groupe dédié au « thème des droits de l'enfant » intégré à la conférence #LeCanadaquenoussouhaitons de la CEC.
- 3** **Phase Trois:** Trois tables rondes virtuelles avec des représentants du gouvernement et des enfants et des jeunes issus des organisations membres de la CCDE.

Au terme de ces trois phases, un groupe plus restreint de jeunes a été réuni pour rédiger ce rapport. Ce rapport rédigé par des jeunes sera présenté à la délégation canadienne lors d'une table ronde finale en janvier 2023.

REMARQUE SUR LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE

Au cours des deux dernières années, en raison de la pandémie, les enfants et les jeunes se sont retrouvés dans une situation précaire. Ils ont dû composer avec diverses difficultés affectant leur bien-être, d'ordre mental, physique ou spirituel, et n'ont pas pu accéder à un soutien cohérent, par exemple des services en personne (c'est-à-dire des services de consultation psychologique et des groupes d'enfants et de jeunes). Les trois types de mobilisation différents nous ont permis d'accueillir des enfants et des jeunes dans des circonstances diverses, en amplifiant leur voix auprès des décideurs.

1 PHASE 1: SONDAGE

En février et mars 2022, UNICEF Canada, en collaboration avec la CCDE, a mené un sondage en ligne auprès d'enfants et de jeunes au sujet de l'état des droits de l'enfant au Canada. Les résultats se sont avérés très instructifs en soi et ont également contribué à la détermination des thèmes choisis pour les tables rondes de la phase 3.

Le sondage de la phase 1 a été mené exclusivement en ligne sur deux plateformes : SurveyMonkey et l'outil de sondage U-Report d'UNICEF Canada.

SurveyMonkey est un outil en ligne gratuit que l'on peut utiliser pour créer et distribuer des sondages et des questionnaires, et y répondre.

U-Report est une plateforme numérique destinée aux enfants et aux jeunes qui inclut des questions de sondage afin de recueillir leur point de vue sur les questions et les décisions qui les concernent. Il s'agit d'une occasion pour les jeunes de participer au changement qu'ils veulent voir s'opérer au Canada et de s'exprimer à l'égard des questions qui leur tiennent à cœur. UNICEF Canada définit les sujets et les

questions du sondage en collaboration avec le comité directeur de U-Report Canada et les jeunes ambassadeurs. Les précédents sondages portaient sur les changements climatiques, la santé mentale, l'immigration et les répercussions de la pandémie de COVID-19. Il y a plus de 1 000 U-Reporters au Canada, avec une représentation de chaque province et territoire. L'initiative inclut une stratégie visant à joindre les enfants et les jeunes « plus difficiles à joindre » qui n'ont pas souvent l'occasion de participer à ces conversations. À l'échelle mondiale, il y a plus de 20 millions de U-Reporters dans plus de 90 pays. U-Report Canada est gratuit, confidentiel et ouvert à toute personne âgée de 13 à 24 ans.

En ce qui concerne les occasions de participation, UNICEF Canada a largement fait la promotion du sondage sur les médias sociaux et dans ses réseaux U-Report. La CCDE a partagé le sondage avec ses réseaux sur les médias sociaux, dans les bulletins d'information et lors de réunions. Le gouvernement fédéral a également contribué à la diffusion du sondage – en particulier l'ASPC, qui a partagé le sondage sur les médias sociaux et au sein de ses réseaux.

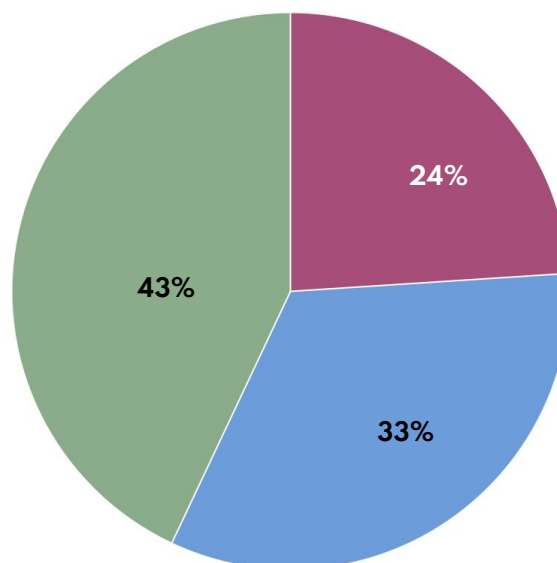
L'objectif principal du sondage était de solliciter l'opinion des enfants et des jeunes sur leurs droits, et de relever les domaines spécifiques devant faire l'objet de discussions plus approfondies lors des tables rondes de la phase 3. Les questions du sondage ont été conçues pour répondre à la liste de questions soumise au Canada par le Comité de la CNUDE. Celles-ci abordaient un large éventail de sujets, comme la COVID-19, l'éducation et les violations des droits^[4]. On a réalisé les sondages par l'entremise de SurveyMonkey et de U-Report pour les enfants et les jeunes. Au total, il y a eu 222 réponses, ce qui constitue un large

échantillon de données diverses. Les questions comprenaient un mélange de questions ouvertes et fermées, ce qui a mené à une variété de réponses. Certaines questions portaient sur l'expérience des jeunes en matière de droits, par exemple : « Si tous les droits des enfants étaient respectés et protégés au Canada, en quoi la situation actuelle serait-elle différente? » D'autres questions étaient plus vastes et faisaient référence au bien-être des enfants au Canada d'une manière plus générale.

Les graphiques suivants représentent les données quantitatives des 222 réponses du processus de sondage.

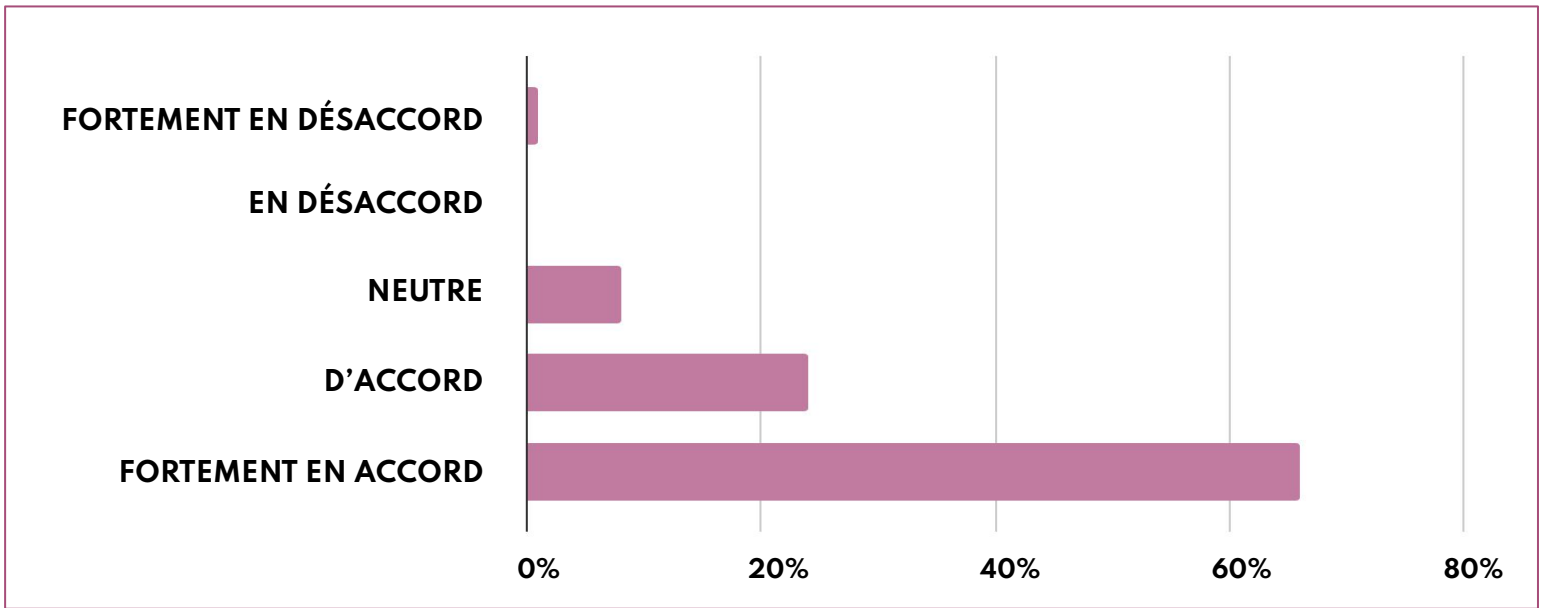
Q1 - Les droits de l'enfant ont été protégés pendant la pandémie de Covid-19.

- OUI
- NON
- INCERTAIN

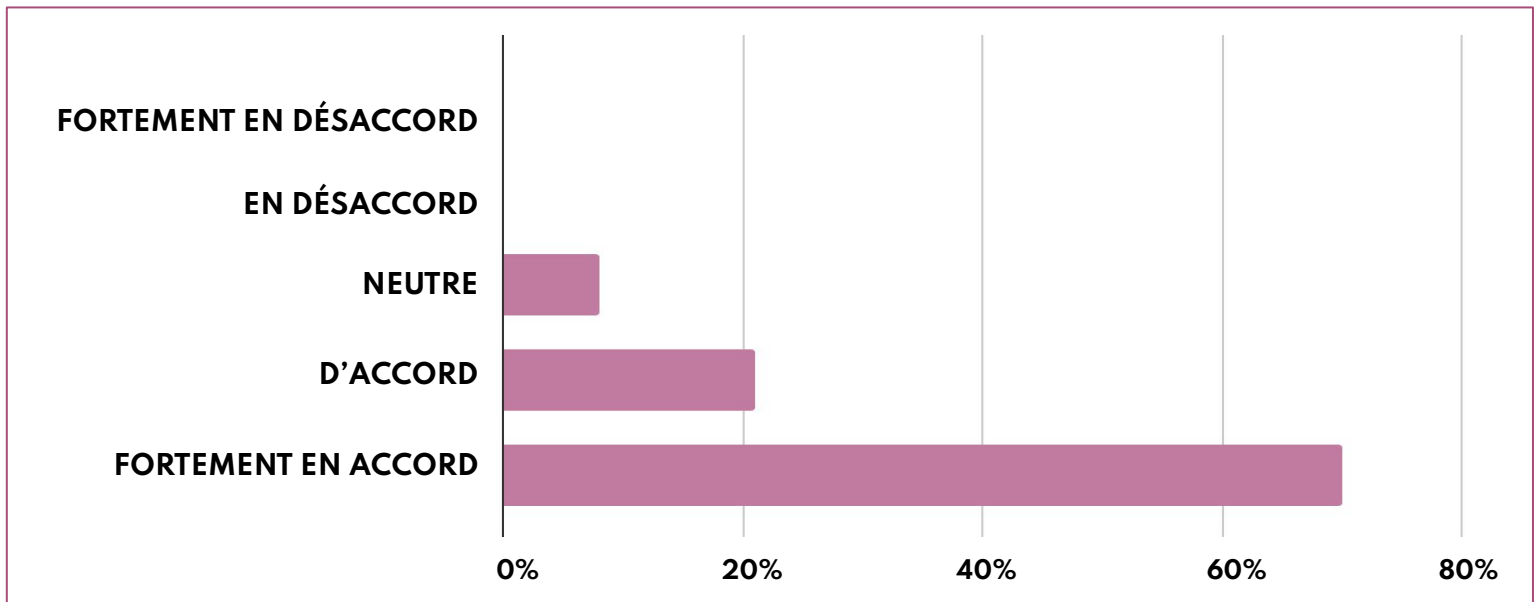


[4] La liste des questions est présentée par le Comité des droits de l'enfant avant l'examen comme une liste de sujets spécifiques sur lesquels le Comité souhaiterait recevoir plus d'informations et d'éclaircissements.

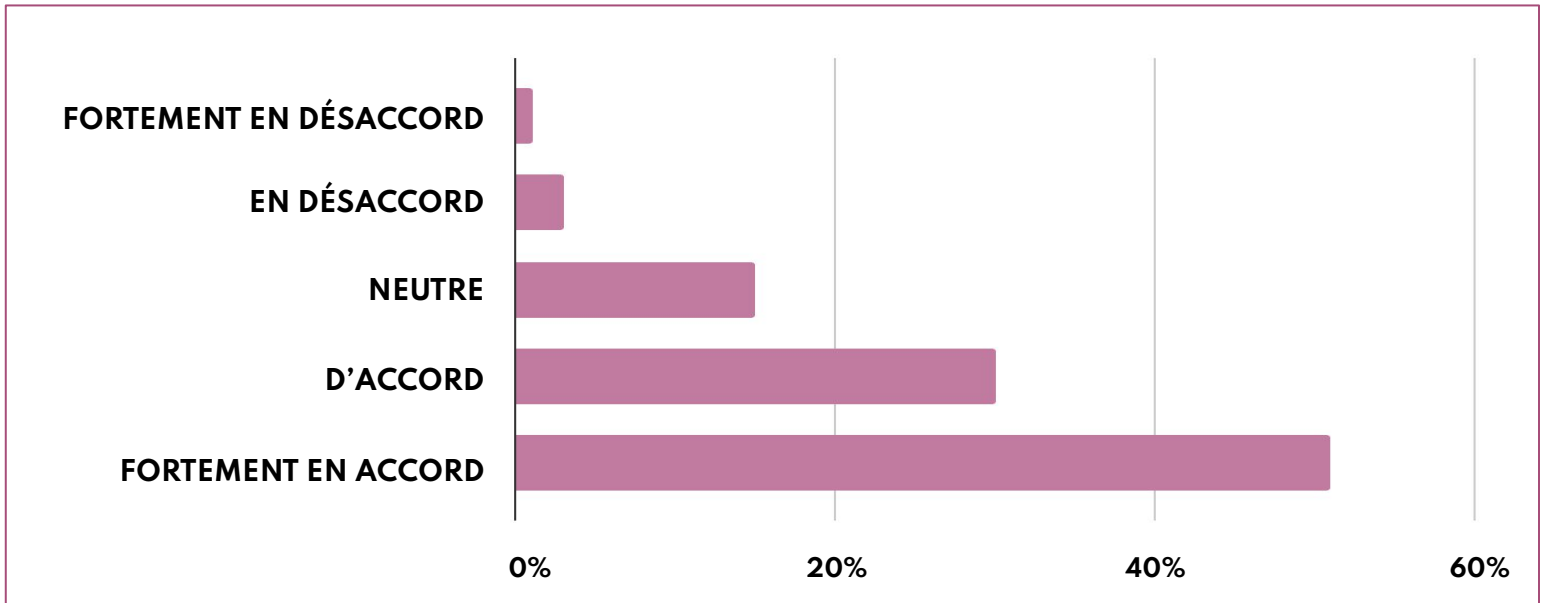
Q2 - Le Parlement devrait adopter une loi qui dit que les droits des enfants s'appliquent à tous les enfants du Canada et qui décrit les mesures que le gouvernement doit prendre pour protéger ces droits:



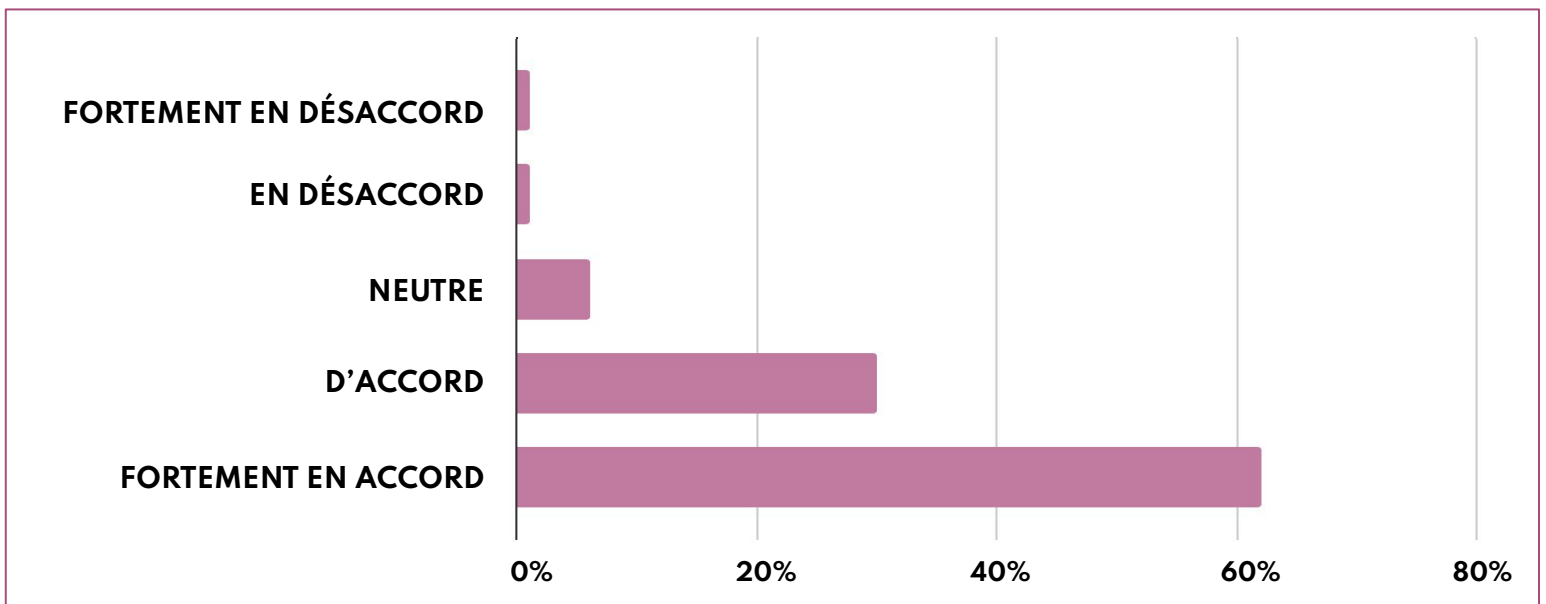
Q3 - Le Parlement devrait examiner toutes les nouvelles lois et politiques pour s'assurer qu'elles protègent et défendent les droits des enfants:



Q4 - Les enfants et les jeunes du Canada devraient pouvoir déposer une plainte auprès des Nations Unies s'ils estiment que leurs droits ont été bafoués:

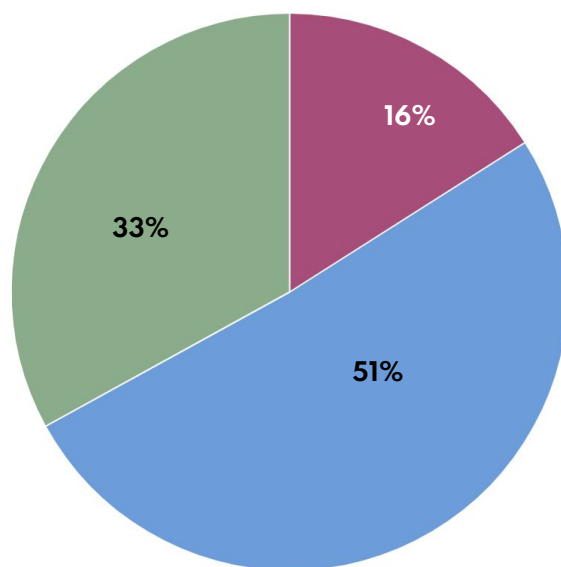


Q5 - Le Canada devrait avoir un commissaire à l'enfance qui aurait la responsabilité de s'assurer que les droits des enfants sont protégés dans toutes les activités du gouvernement:



Q6 - En repensant à tout ce que tu as appris jusqu'à maintenant sur les droits des enfants, combien de choses t'ont été enseignées à l'école?

- **BEAUCOUP**
- **UN PEU**
- **RIEN**



2 PHASE 2: FORUMS EN PERSONNE ET VIRTUELS POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES

Dans le cadre de la phase 2 du projet, la CCDE a travaillé avec la CEC pour organiser deux forums de discussion pour les enfants et les jeunes sur les droits de l'enfant. Le CEC est une organisation caritative qui s'efforce d'améliorer les conditions de vie des enfants et des jeunes dans tout le pays. Les organisations ont mené des travaux en 2017 et 2018 sur la mobilisation des enfants et des jeunes dans l'espoir d'attirer l'attention sur d'importantes questions relatives aux droits de l'enfant.

La CEC considère ses forums annuels pour les enfants et les jeunes, intitulés *#LeCanadaquenous souhaitons*, comme un élément central de son engagement auprès des jeunes. En mars 2022, la CEC a invité des représentants de la CCDE et d'UNICEF Canada à animer deux discussions sur les droits de l'enfant entre des enfants et des jeunes provenant de divers milieux sociaux^[5]. Au cours des forums, les enfants et les jeunes participants ont partagé leurs expériences vécues en relation avec la CNUDE. En raison notamment de la perte des interactions en personne pendant la pandémie de COVID-19, nous avons considéré qu'il était crucial d'inclure la consultation en personne au travail avec les enfants et les jeunes.



[5] La méthodologie de la conférence se fonde sur le modèle des jeunes décideurs de la CEC qui se concentre sur l'étude, la discussion, les décisions et la diffusion des recommandations des enfants et des jeunes. Les jeunes déterminent un thème qu'ils aimeraient examiner et passent ensuite la conférence à travailler sur le processus des jeunes décideurs pour formuler leurs recommandations. Ils partagent ensuite leurs conclusions avec les autres enfants et jeunes du groupe dans un exercice appelé pollinisation croisée. Ce modèle a été utilisé pour produire un [excellent rapport](#) lors de la conférence *#LeCanadaquenous souhaitons* de 2018.

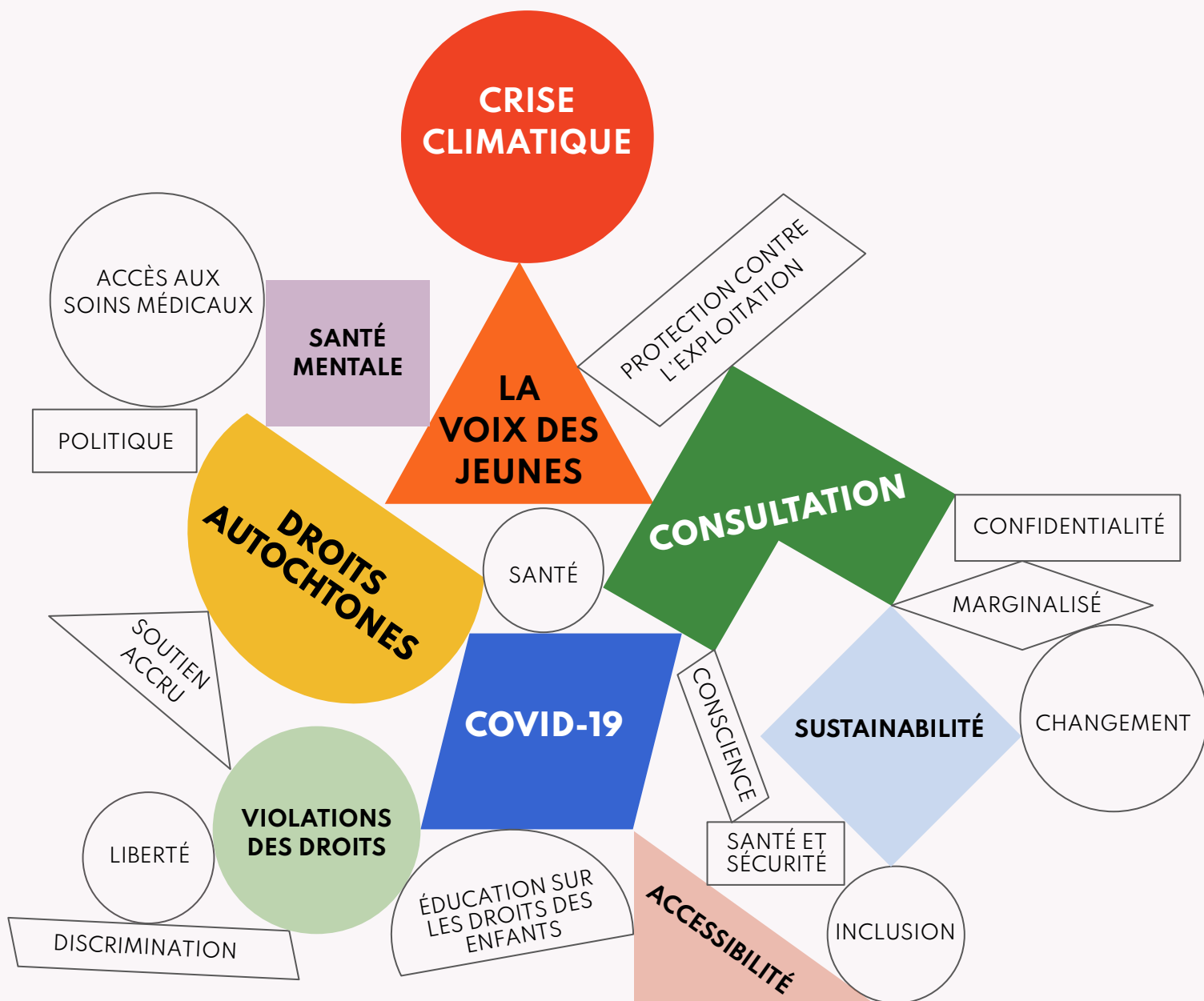


Figure 1: #CanadaNousSouhaitons Carte Thématique des Mots

Tout au long des discussions de groupe lors de la conférence #LeCanadaquenousousouhaitons, de nombreux points de vue des enfants et des jeunes participants étaient similaires et partageaient des thèmes primordiaux. La figure 1 est une représentation amalgamée des idées soulevées lors de la conférence à l'aide de mots-clés. Les thèmes qui ont été le plus souvent abordés sont de plus grande taille afin de souligner l'importance qu'ils revêtent dans la vie des enfants et des jeunes participants.

3 PHASE 3: TABLES RONDES

La troisième phase du projet comprenait les trois tables rondes organisées pour les enfants et les jeunes avec les représentants des gouvernements concernés en vue de l'examen. Les sujets de ces trois tables rondes ont été déterminés par les enfants et les jeunes eux-mêmes (par le biais du sondage de la phase I mentionné ci-dessus), et en consultation avec la CCDE et les intervenants du gouvernement fédéral afin de coordonner la participation des représentants concernés. La CCDE a invité les organisations membres à participer à ce processus en invitant les enfants et les jeunes, ainsi que leurs alliés, à prendre part à ces conversations.

L'objectif de ces tables rondes était d'examiner la liste des questions et les réponses du Canada, et de donner aux représentants du gouvernement une occasion d'entendre les enfants et les jeunes quant à la façon de rendre l'examen productif. Les tables rondes ont eu lieu en format virtuel dans les semaines qui ont précédé la comparution du Canada devant le Comité des Nations Unies.

Les trois séances de mobilisation des enfants et des jeunes se sont tenues sur Zoom, ce qui a permis une participation transrégionale des enfants et des jeunes de tout le Canada. Pour garantir que les discussions refléteraient une grande variété d'expériences d'enfants et de jeunes, la sélection des participants s'est faite autour de la diversité tout en prenant compte de l'ethnicité, du genre, de la région, de la classe, des capacités et de l'éducation.

Des délégués et d'autres représentants gouvernementaux clés ont été invités à participer aux séances, notamment le chef de la délégation canadienne pour la comparution du Canada devant le Comité, ses homologues provinciaux de la Nouvelle-Écosse, du Québec et de la Saskatchewan, ainsi que des fonctionnaires de Services aux Autochtones Canada, de Justice Canada,

de l'ASPC et de PCH. Le gouvernement a tenu les séances sur Zoom, avec l'aide de facilitateurs, et s'est occupé des questions techniques. Chaque séance a duré une heure et demie, incluant les pauses et les contrôles avec les animateurs du groupe. Les séances sur les droits des enfants autochtones étaient dirigées par l'Assemblée des sept générations, et les deux autres séances étaient dirigées par [Co-LAB](#), un groupe de facilitation à Halifax.

Les enfants et les jeunes, ainsi que le gouvernement, ont décidé de se pencher sur trois thèmes distincts : Les enfants et les jeunes pris en charge; la santé mentale et les incapacités; les droits des enfants autochtones. Ces sujets, en particulier, ont été choisis afin d'accorder une attention adéquate aux personnes marginalisées qui sont souvent discriminées ou négligées.

Constatations

Parmi tous les participants aux trois phases du projet, quelques thèmes généraux ont été soulevés que nous allons examiner de façon plus détaillée dans les sous-chapitres suivants. Nous pouvons considérer qu'ils s'inscrivent dans la lignée des **3 P** des droits de l'enfant: **Protection**, **participation** et **Prestation**

PROTECTION

Les répondants s'inquiètent à la fois des questions de sécurité physique et émotionnelle immédiate, des problèmes du système de protection de l'enfance et des menaces à plus long terme pour la sécurité collective des enfants. Ils veulent également que les gouvernements veillent à ce que leurs droits soient protégés dans ce processus.

PARTICIPATION

Les personnes interrogées veulent savoir comment leurs intérêts et leurs points de vue sont pris en compte dans les politiques et les décisions. Les enfants et les jeunes veulent avoir des occasions significatives de participer aux décisions qui les concernent, et ils doivent être outillés et soutenus pour le faire.

PRESTATION

En ce qui concerne les services, les services de soutien et les ressources nécessaires à la protection des droits de tous les enfants au Canada, les répondants sont préoccupés par l'équité et la responsabilité à l'égard des enfants autochtones, des enfants racialisés et des enfants pris en charge ou non.

Il est important de noter que les 3 P sont transversaux à toutes les conclusions. Nous savons que la participation est un problème important dans les systèmes de protection de l'enfance, ainsi que dans le domaine de la santé mentale. La protection est un droit qui englobe la sécurité sous diverses formes, notamment la santé mentale et émotionnelle, ainsi que la sécurité à la maison, à l'école et dans la collectivité. Cela peut signifier que les droits sociaux et économiques sont respectés dans le cadre du placement familial, mais aussi dans le foyer familial, les écoles, etc.

Dans l'ensemble, le principal point soulevé par les enfants et les jeunes est qu'ils veulent que des mesures soient prises en faveur des droits de l'enfant et qu'ils veulent savoir quels sont les projets.

RECOMMANDATION GÉNÉRALE (N° 1):

« Ce que nous voulons, c'est de l'action. » Les enfants et les jeunes veulent que l'on applique une stratégie de mise en œuvre des droits de l'enfant au Canada qui est claire et qui inclut la communication aux jeunes des mesures que le gouvernement prend pour garantir l'exercice de leurs droits.

Cette recommandation est reprise dans les obstacles énumérés ci-dessous. Comme vous le verrez, il existe de nombreuses façons de rendre les systèmes plus responsables à l'égard des jeunes et de faire respecter plus efficacement les droits de l'enfant. Dans cette optique, nous allons maintenant examiner plus en détail certains des principaux résultats.

A

Les systèmes de protection de l'enfance manquent de souplesse:

« (Si nous écoutons les enfants), il y aurait plus de confiance ».

Les enfants placés en famille d'accueil sont confrontés à des vulnérabilités particulières dont le gouvernement et la société civile sont conscients. Les enfants placés ont moins de chances d'obtenir un diplôme d'études secondaires, moins de chances de recevoir un traitement pour des problèmes de santé mentale et plus de chances d'être impliqués dans le système de justice pénale pour les jeunes (cela s'applique aux enfants et aux jeunes âgés de 12 à 17 ans). Ces problèmes omniprésents et structurels du système de protection de l'enfance doivent être résolus pour tous les enfants pris en charge. Des enquêtes sur les décès d'enfants placés en institution ont souligné à plusieurs reprises la nécessité d'une réforme systémique. Dans

chacun des examens précédents des droits de l'enfant au Canada, le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies a également formulé des recommandations visant à remédier aux manquements aux droits des enfants dans les systèmes de protection de l'enfance.

Comme il est mentionné plus haut, les trois phases du projet ont suréchantillonné les jeunes pris en charge ou non. Cela signifie que nous avons pu recueillir des données particulièrement riches sur ce sujet important. Alors que les enfants pris en charge ou non font face à de nombreux défis dans l'exercice de leurs droits, les jeunes participant aux trois phases de ce projet ont constamment souligné leurs convictions selon lesquelles les systèmes de protection de l'enfance du Canada ne répondent pas aux droits des enfants à la prestation de services, à la protection et à la participation.

Les questions suivantes ont été particulièrement importantes pour les jeunes pris en charge ou non :

- i. Les jeunes ont constaté que l'accès aux services de soins de santé physique et mentale, à la nourriture et au logement était inadéquat et inéquitable;
- ii. La voix des jeunes est trop séparée de la politique dans le système de protection de l'enfance;
- iii. La charge de travail importante des travailleurs sociaux est préjudiciable à la fourniture de soins de qualité;
- iv. Des systèmes de protection de l'enfance tenant compte des traumatismes conviendraient mieux aux enfants pris en charge ou non.

Pour certains jeunes pris en charge, la situation était très difficile : ils ont réfléchi à la stigmatisation de leur enfance dans une famille d'accueil et ont exprimé leur inquiétude de devenir une statistique, c'est-à-dire de devenir sans-abri, de ne pas terminer leur scolarité ou de tomber enceinte de façon précoce. L'itinérance à l'âge adulte et l'anxiété qui y est liée étaient une expérience partagée par les enfants et les jeunes. Un participant a exprimé ce qui suit : « En grandissant, ma plus grande peur n'était pas celle des araignées ou des hauteurs, mais celle d'être sans-abri. »

Les enfants placés ou non ont parlé de la nécessité de renforcer la voix des enfants et des jeunes, tant du point de vue des systèmes que du point de vue individuel. Plusieurs enfants et jeunes ont parlé du manque de possibilités d'exprimer leur point de vue au cours de la procédure de protection de l'enfance.

En ce qui concerne les personnes travaillant avec les enfants placés en familles d'accueil, les répondants ont affirmé que les enseignants, les conseillers d'orientation scolaire, le personnel des foyers de groupe, les autres enfants placés et les thérapeutes étaient utiles, de même que certains travailleurs sociaux. Cependant, le sentiment est que les travailleurs sociaux ont tendance à avoir des charges de travail écrasantes et à travailler dans un système qui n'est pas conçu pour donner la priorité aux droits de l'enfant. Les personnes interrogées ont mentionné à plusieurs reprises des prestataires de services spécifiques qui ont eu une incidence positive sur leur vie, mais elles les ont souvent décrits comme étant exceptionnelles, faisant « un effort supplémentaire » ou allant à l'encontre de la tendance générale des systèmes et des institutions.

Pour de nombreux jeunes du système de famille d'accueil, le traumatisme était frais et avait une incidence profonde sur leur façon de voir le monde. Les jeunes qui ont participé au projet ont indiqué qu'ils changeraient le système de prise en charge afin de garantir l'importance de la voix des enfants, de souligner l'importance d'une prise en charge tenant compte des traumatismes, d'un examen complet et d'une formation, et que les prestataires de services comprennent les différences culturelles. Certains se sont dits préoccupés par l'ensemble du régime de protection de l'enfance et ont déclaré que le système faisait plus de mal que de bien, suggérant qu'il soit entièrement démantelé.

Enfin, il y a la question importante de la connaissance de vos droits pendant votre prise en charge. Lorsqu'on leur a demandé s'ils connaissaient leurs droits, certains ont affirmé qu'ils en avaient pris connaissance parce que cela faisait partie des sujets obligatoires abordés lors des réunions du « plan de soins » avec leur travailleur. Cependant, elle était généralement abordée de manière précipitée et superficielle. D'autres ont déclaré avoir pris conscience de leurs droits grâce à l'autoéducation. Peu de jeunes ayant une expérience de prise en charge ont déclaré avoir appris leurs droits à l'école. Un participant a déclaré qu'il était « surpris que les enfants placés aient autant de droits et que la quasi-totalité d'entre eux soit enfreinte dans le placement ».

RECOMMANDATION N° 2:

Mettre en œuvre des systèmes de responsabilisation pour les organismes gouvernementaux et les organismes de protection de l'enfance qui sont visibles pour les enfants et les jeunes.

Les jeunes ont exprimé le besoin de responsabilisation des institutions et des systèmes tels que le système de protection de l'enfance, qui sont complices de la violation des droits de l'enfant. C'est en tenant le gouvernement et les organismes de protection de l'enfance responsables que les droits de l'enfant seront le mieux mis en œuvre et respectés pour les enfants canadiens, indépendamment de leur genre, de leur race, de leur ethnie, de leur géographie, de leur classe, de leurs capacités ou de leur religion. Compte tenu notamment du pouvoir dont disposent le gouvernement et les organismes de protection de l'enfance, il est impératif qu'ils rendent des comptes et prennent la responsabilité d'initier le changement de système que les enfants et les jeunes réclament.

B

Les enfants et les jeunes ne sont pas traités comme des décideurs ou des experts ayant une expérience vécue

« Si tous les droits des enfants étaient respectés et protégés au Canada, les enfants pourraient faire entendre leur voix sur des opinions différentes sans être rabaissés ».

L'article 12 de la CNUDE stipule que les enfants doivent avoir le droit de participer aux décisions qui les concernent. En outre, la participation est l'un des principes de la CNUDE. Les répondants soulignent la nécessité pour les décideurs de créer des occasions pour les enfants et les jeunes d'avoir leur mot à dire sur les questions qui affectent leur vie, et de prendre sérieusement en compte leurs opinions sur les questions pertinentes.

Afin d'exercer leurs droits et d'influencer efficacement la prise de décision, les enfants et les jeunes doivent être responsabilisés et soutenus par les adultes. Les répondants recommandent d'éduquer les enfants à l'égard de leurs droits, de renforcer leurs capacités à s'exprimer et de leur fournir un soutien approprié pour faciliter leur participation aux décisions.

L'une des conclusions intéressantes est que les jeunes ont parlé de leur capacité à avoir leur mot à dire dans les lois et les politiques qui les concernent. Ils se considèrent comme capables de défendre leurs intérêts, et un langage

des droits leur fournit le cadre nécessaire pour le faire. Une jeune personne a déclaré : *« Les enfants et les jeunes auraient leur mot à dire sur les lois et les politiques qui les concernent. Les enfants n'auraient pas besoin de leurs parents et d'autres adultes pour défendre leurs intérêts. »* S'il est important d'avoir des défenseurs adultes, il est également crucial de donner aux jeunes la possibilité d'exprimer leurs droits et ce qu'ils pensent.

Les jeunes s'intéressent à des questions que les adultes ne connaissent pas forcément : les changements climatiques en sont un exemple frappant. De nombreux jeunes ont dit que le Canada devrait en faire plus en matière de changements climatiques. Un jeune a souligné : *« Je pense que l'on ferait beaucoup plus pour les changements climatiques et les questions environnementales (si l'on écoutait les jeunes). »*

Si leurs voix étaient écoutées en tant qu'experts ayant une expérience vécue des droits de l'enfant, on ferait peut-être davantage pour lutter contre les dommages environnementaux.

L'importance d'être écouté a également été soulevée dans les discussions sur les ressources. Il s'agit de toute une série de problèmes auxquels les jeunes sont confrontés, y compris ceux qui sont pris en charge ou non, ainsi que d'autres. L'un d'eux a mentionné : « *[Les enfants ne se sentiraient pas] perdus en ce qui concerne l'accessibilité aux ressources et aux connaissances (s'ils étaient écoutés) – en ce qui concerne le monde en général. Ils seraient outillés pour être mobilisés dans des mouvements visant à créer le changement qui doit se produire.* »

RECOMMANDATION N° 3:

Mettre en place des occasions significatives pour les jeunes de collaborer avec les gouvernements, les institutions et les systèmes relativement à des enjeux importants, tels que les changements climatiques.

En tant que détenteurs d'obligations, les jeunes doivent avoir la possibilité de s'engager auprès des décideurs sur les politiques, les programmes et les systèmes qui les concernent. Cela pourrait prendre la forme d'équipes consultatives d'enfants et de jeunes participant aux systèmes de protection de l'enfance, ou d'occasions pour les gouvernements fédéral, provinciaux ou territoriaux de s'engager régulièrement auprès des jeunes. Si nous examinons les exemples internationaux, nous pouvons constater que certains pays, comme l'Écosse et l'Afrique du Sud, font un bon travail en offrant aux jeunes de nombreuses occasions de rencontrer les détenteurs d'obligations, et que cela peut conduire à des politiques plus fortes de protection des droits de l'enfant.



Manque de ressources et de stratégie coordonnées en matière de santé mentale

« Notre santé mentale n'est pas considérée dans une vision holistique. »

De nombreux jeunes ont noté que la santé mentale était l'un des principaux problèmes auxquels les jeunes sont confrontés aujourd'hui. La pandémie de

COVID-19 et les confinements qui ont suivi ont déclenché l'apparition de problèmes de santé mentale tels que l'anxiété et la dépression chez les enfants et les jeunes^[6].

^[7]La santé mentale des jeunes revient sous les feux de la rampe, alors que la pandémie s'éternise, Statistique Canada :

<https://www.statcan.gc.ca/ol/fr/plus/907-la-sante-mentale-des-jeunes-revient-sous-les-feux-de-l-a-rampe-alors-que-la-pandemie>

La qualité de l'éducation et le droit à l'éducation ont considérablement souffert, ce qui a entraîné une détérioration du bien-être émotionnel. En outre, l'accès aux soins de santé mentale est impossible et génère des obstacles économiques, temporels et géographiques.

Le thème le plus important exprimé par les participants était que les décideurs politiques devraient faire davantage pour donner la priorité à l'accessibilité lors de l'élaboration de politiques et de programmes de santé mentale. Parmi les autres grands thèmes abordés, citons le déclin de la santé mentale et le handicap en relation avec le confinement relatif à la COVID-19, l'éducation et l'isolement.

L'accent mis sur les problèmes de santé mentale a été exacerbé par les restrictions liées à la pandémie. Les enfants et les jeunes ont souligné les difficultés liées à l'impossibilité de voir leurs amis et leurs proches en personne et le fait que les restrictions liées à la pandémie les ont contraints à être confinés dans des environnements familiaux abusifs, ce qui a ajouté aux difficultés de maintenir un équilibre entre une vie familiale et scolaire saine. Ils ont souligné que ces luttes augmentaient

leurs niveaux d'anxiété et de dépression. Les jeunes ont également affirmé que leurs droits en matière d'éducation avaient été affectés, notamment par le fait qu'ils n'ont pas été consultés sur les protocoles relatifs à la COVID-19 lors de leur passage de l'apprentissage virtuel à l'apprentissage en classe. En d'autres termes, le droit à l'éducation a été bafoué en raison de la baisse considérable de la qualité de l'enseignement, ce qui a conduit les enfants à échouer en classe plusieurs années de suite.

Certains enfants et adolescents ont exprimé leur inquiétude quant au fait que les adultes ne prennent pas au sérieux leurs besoins en matière de santé mentale et ont exprimé leur frustration quant au manque de ressources ciblées en matière de santé mentale à leur disposition. Ils ont suggéré que les responsables gouvernementaux fassent davantage pour réduire les obstacles à l'accès aux services, notamment en s'attaquant au temps d'attente et au coût élevé des services, et en sensibilisant le public à la nécessité et à l'importance de disposer de professionnels de la santé mentale dans le système de santé. Les préoccupations relatives à l'accessibilité sont les points les plus fréquemment évoqués.

RECOMMANDATION N° 4:

Augmenter le soutien en matière de santé mentale pour les enfants et les jeunes, particulièrement après la pandémie.

Avec la transition vers l'école en ligne en mars 2020, et les autres fermetures ultérieures, les enfants et les jeunes ont exprimé les conséquences que cela peut avoir sur leur santé mentale en raison de l'isolement, de la violence familiale et du manque d'accessibilité qui accompagnent le fait de rester à la maison. Les étudiants ne disposent pas des ressources qu'ils obtiendraient dans le cadre d'un enseignement en personne, ce qui soulève des inquiétudes quant au droit à l'éducation. Les jeunes ont parlé du fait que les ressources en santé mentale sont rares et inaccessibles en raison de multiples facteurs, comme la difficulté de comprendre comment y accéder. Les changements apportés dans le domaine de l'éducation et des loisirs n'ont pas fait l'objet d'une transition en

douceur en raison de la pandémie, ce qui a un effet sur la santé mentale. Si davantage de services de santé mentale sont réouverts, certains utilisent encore un modèle hybride, qui fonctionne bien pour certains jeunes, mais pas pour tous. Un appel est lancé en faveur de la réintégration des soutiens en personne. Certaines organisations testent des modèles hybrides afin d'accueillir des groupes démographiques plus importants à tous les stades et à tous les niveaux de confort, car ces aspects de la prestation virtuelle ont été une expérience positive pour de nombreux enfants et jeunes. Certains enfants et jeunes gens ont fait part de leur expérience de la réintégration des aides en personne, avec des expériences positives et négatives. Dans l'ensemble, le besoin de soutien et de services en personne est exprimé par de nombreux enfants et jeunes au pays.

D

La discrimination dont sont victimes les enfants autochtones dans les réserves et hors réserve.

« Pourquoi tous les enfants ne sont-ils pas traités de la même manière (malgré ce qui est promis)? »

L'article 2 de la CNUDE est sans équivoque : tous les enfants doivent pouvoir exercer leurs droits sans discrimination. Au Canada, nous savons que notre histoire de colonialisme et de racisme systémique continue d'avoir un impact sur les populations structurellement vulnérables jusqu'à ce jour.

Les répondants ont montré qu'ils comprenaient la disparité qui existe au Canada en ce qui concerne l'accès aux besoins fondamentaux, notamment le logement, les services médicaux et l'eau potable. Ils se sont dits préoccupés par la discrimination et l'inégalité dans la fourniture des services et des ressources, et soulignent la nécessité d'un accès équitable pour *tous les* enfants et les jeunes au Canada. Les jeunes ont noté que les gouvernements sont responsables de ces services et ressources et qu'ils doivent être transparents, engagés et responsables. Les

répondants ont demandé des plans concrets et des preuves réelles des mesures prises pour protéger et faire progresser les droits des enfants au Canada. Les enfants autochtones doivent être préparés à être heureux, respectés, en sécurité et autonomes.

Le principe de Jordan stipule que tous les enfants des Premières Nations devraient pouvoir accéder aux services lorsqu'ils en ont besoin, et que les gouvernements ne devraient pas se disputer pour savoir qui est responsable. Les jeunes ont fait allusion au principe de Jordan à plusieurs reprises dans leurs commentaires. Par exemple, un jeune de la table ronde de la phase 3 a fait remarquer : « *Comment faites-vous pour que chaque enfant ait accès à un environnement dans lequel il peut s'épanouir et avoir des possibilités sans nécessairement avoir les moyens financiers?* »

D'autres jeunes voulaient spécifiquement parler des problèmes de leurs propres collectivités, comme ce qu'ils considéraient comme le manque de réactivité de la loi face à la violence anti-Autochtones, et les problèmes d'accès aux besoins de base comme l'eau potable. Ils ont également été en mesure de relier ces questions locales à des préoccupations plus larges concernant les changements climatiques et l'incidence disproportionnée sur les enfants autochtones.

En ce qui concerne le thème des expériences vécues par les enfants autochtones vivant au Canada, les enfants et les jeunes participants se sont concentrés sur la différence entre leur

expérience vécue et celle de leurs amis non autochtones à l'école. Ils ont souligné les difficultés à faire face à la discrimination ou au manque de compréhension des défis auxquels ils sont confrontés. Ils ont parlé de la difficulté de devoir répondre aux attentes des autres en matière de savoir autochtone, de la difficulté de trouver des sources de savoir autochtone dignes de confiance dans leurs collectivités, du fait de ne pas avoir la possibilité de parler à quelqu'un de leurs difficultés, et du manque d'adaptation et de compréhension du système éducatif pour la façon dont les Autochtones apprennent.

Une autre préoccupation majeure concerne la faible qualité de l'éducation disponible dans les réserves. L'éducation a été citée comme un exemple d'inégalité qui oblige certains enfants et jeunes à quitter leurs collectivités pour suivre un enseignement de meilleure qualité ou de plus haut niveau, ce qui entraîne un sentiment d'isolement. Au-delà de l'éducation, les enfants et les jeunes participants ont soulevé d'autres questions, notamment : la discrimination à laquelle sont confrontés les enfants placés en famille d'accueil et le manque de soutien pour ces enfants; les préoccupations en matière de sécurité des enfants et des jeunes autochtones qui craignent d'être victimes de violence ou d'agression sexuelle lorsqu'ils quittent la maison, souvent en raison de stéréotypes; les taux plus élevés de consommation de drogues, d'alcool et d'abus dans les familles autochtones et le manque de compréhension par la société de l'héritage des pensionnats.

RECOMMANDATION N° 5:

Donner la priorité au droit des enfants et des jeunes autochtones et à leur droit à la santé et à l'environnement (eau propre, soins de santé, changements climatiques).

Les recommandations sur la manière d'améliorer la relation du Canada avec les enfants et les jeunes comprenaient la nécessité d'un meilleur soutien scolaire pour les enfants autochtones, que ce soit par la création d'une salle de soutien autochtone dans les écoles pour permettre aux enfants et aux jeunes autochtones de se connecter à leur culture, ou par l'offre d'un plus grand soutien aux personnes confrontées à des violences sexuelles ou à la toxicomanie. Certains enfants ont reconnu que les programmes scolaires avaient intégré un contenu autochtone, mais le problème était que les enseignants n'avaient pas une connaissance ou une compréhension suffisante de la culture autochtone et finissaient par transmettre des messages erronés qui avaient une incidence négative sur les enfants autochtones dans les classes. Ils ont également recommandé que les écoles proposent des cours de langue autochtone et que des aides soient proposées aux plus jeunes élèves et pas seulement aux étudiants secondaires. Parmi les autres recommandations figuraient l'amélioration du soutien en matière de santé mentale et l'accès à des services essentiels tels que l'eau potable.

Lorsqu'on leur a demandé ce qu'ils pensaient de la satisfaction de tous leurs droits en tant qu'enfants et jeunes autochtones, ils ont répondu qu'ils n'ont jamais eu l'impression qu'ils étaient tous respectés, mais que pour certains, cela ne se produirait que lorsqu'ils pourraient faire ce qui suit :

- i. Sortir de chez eux sans avoir peur de le faire;
- ii. Se sentir neutre, et non ciblé, devant la police;
- iii. Ne pas se sentir surreprésenté au sein des services sociaux;
- iv. Se sentir pleinement soutenus pour apprendre et connaître leur propre culture;
- v. Se sortir de la pauvreté et sentir qu'ils font partie intégrante du pays.

Ils ont encouragé le Canada à adopter une approche proactive et à ne pas attendre que quelque chose de grave se produise pour réagir, citant l'exemple du principe de Jordan. Ils ont également ajouté que davantage de ressources sont nécessaires pour que les enfants et les jeunes autochtones puissent participer à des activités extrascolaires, quelle que soit la situation financière de leurs parents.

E

Racisme/discrimination à l'encontre des enfants et des jeunes noirs, indigènes, de couleur, à faible revenu, handicapés ou LGBTQ2S+

« Est-ce que vous considérez tous les enfants ou seulement les blancs, hétéros, cis, neurotypiques, mâles, valides? » – jeune participant

Un grand nombre d'enfants et de jeunes ayant participé aux trois phases du projet ont mentionné qu'ils avaient le sentiment d'avoir été confrontés à la discrimination et au racisme à un moment donné de leur vie.

- i. La discrimination et l'injustice affectent encore la vie quotidienne des enfants autochtones et racisés du Canada, ainsi que des personnes handicapées et de celles qui s'identifient comme LGBTQ2S+;
- ii. Les enfants et les jeunes personnes autochtones, noires et de couleur (PANDC) souffrent d'une grande déconnexion avec leur culture;
- iii. Les enfants et les jeunes PANDC et LGBTQ2S+ placés en famille d'accueil sont surreprésentés;
- iv. Il y a toujours un manque de protection pour la sécurité des enfants PANDC et LGBTQ2S+, ainsi que pour les enfants handicapés.

L'article 2 de la CNUDE, évoqué dans la section ci-dessus sur les enfants autochtones, est également important pour les enfants et les jeunes PANDC et LGBTQ2S+, ainsi que pour les personnes handicapées. En effet, un trop grand nombre de nos systèmes ne fonctionnent toujours pas bien pour tous les jeunes. L'engagement a surreprésenté ces jeunes dans les phases 2 et 3 des consultations, car nous voulions nous assurer que leurs voix étaient entendues.

Certaines de leurs préoccupations étaient similaires à celles exprimées par les enfants et les jeunes non racisés. Par exemple, les préoccupations relatives à la protection de l'enfance et à la santé mentale étaient très présentes. Toutefois, l'accent a également été mis sur le fait que le racisme fait encore trop souvent partie de leur vie quotidienne et que les personnes investies d'un devoir ou d'une responsabilité peuvent faire davantage.

Les jeunes issus de groupes structurellement vulnérables sont parmi les plus vulnérables de la société. Il est impératif de leur accorder la priorité, car ils ont été historiquement négligés et exclus de l'élaboration des politiques et du discours. Compte tenu de la pandémie et de son exacerbation des divers problèmes auxquels sont confrontées les communautés marginalisées, le grand public a été sensibilisé aux difficultés spécifiques auxquelles elles sont confrontées, dont les enfants et les jeunes ont discuté lors de divers mouvements pendant la pandémie. Dans cette optique, les enfants et les jeunes ont mentionné que les communautés marginalisées doivent être prioritaires et au premier plan des processus de décision. Ils sont touchés de manière disproportionnée par divers problèmes, notamment des difficultés socio-économiques. Ainsi, les enfants et les jeunes veulent défendre les enfants et les jeunes marginalisés et leurs droits à la nourriture, à l'eau, au logement et à la sécurité/sûreté.

RECOMMANDATION N° 6:

Donner la priorité à l'élimination du racisme et de la discrimination dont sont victimes un trop grand nombre d'enfants canadiens en veillant au respect des droits culturels et à ce que la priorité soit accordée aux collectivités vulnérables sur le plan structurel.

Les enfants ont souligné le rôle important que joue la culture dans la compréhension de leurs droits, de leurs désirs et de leurs besoins. De plus en plus, parmi les minorités culturelles telles que les enfants et les jeunes

racialisés et immigrés, l'importance de maintenir l'intégrité culturelle tout au long de leur vie jusqu'à l'âge adulte, à l'école et en dehors de l'école, était un domaine de grande importance pour les participants. Dans un pays aussi

diversifié que le Canada, il est nécessaire d'adopter une optique culturelle sur les droits pour que les enfants connaissent et comprennent leurs droits. Le fait de formuler les droits à partir de points de vue culturels différents contribuera grandement à améliorer la connaissance et la compréhension des droits de l'enfant.

Ces derniers temps, de plus en plus d'enfants et de jeunes plaident en faveur de l'importance d'une plus grande diversité dans l'encadrement, qu'il s'agisse d'organes gouvernementaux ou de travailleurs sociaux. L'appel à une plus grande diversité ne découle pas seulement du besoin de représentation, qui est bien sûr impératif pour que les

enfants et les jeunes se voient dans des positions de pouvoir, mais aussi de la nécessité d'intervenir en faveur de ce besoin. Avec une plus grande diversité dans le leadership, que ce soit au niveau de la race, de la langue, du handicap, etc., une compréhension et une vision holistique et intersectionnelle peuvent être appliquées aux problèmes étant donné le contexte, les connaissances et les expériences des divers leaders. Les jeunes ont fait valoir qu'une plus grande diversité garantit que toutes les personnes sont représentées et incluses dans les conversations et les processus politiques, ce qui peut entraîner des changements substantiels et durables pour les droits des enfants.

F

Manque de connaissance des droits des enfants

« Je ne sais pas grand-chose sur eux. Je ne peux pas dire que j'ai appris à les connaître. » – Jeune participant

Alors que certains enfants et jeunes connaissaient très bien le discours sur les droits de l'enfant, d'autres n'avaient pas beaucoup de connaissances sur les droits et les protections de l'enfant. Ils ont fait part de leur confusion sur ce que sont exactement les droits, notamment par rapport aux privilèges, ou du fait qu'ils n'ont qu'une connaissance très générale du sujet. Le premier endroit où ils cherchent des informations est UNICEF Canada, plutôt que le gouvernement, les parents, les écoles ou les travailleurs sociaux.

Les jeunes ont affirmé que leur connaissance des droits de l'enfant se situait entre aucune connaissance et une bonne connaissance. Ceux qui connaissent les droits les ont appris principalement lors d'interactions avec les systèmes (protection de l'enfance, justice) ou lors d'études post-secondaires. La plupart des enfants et des jeunes n'en connaissent pas l'existence. Une partie de la confusion réside dans la manière dont les droits de l'enfant peuvent être mis en œuvre dans diverses situations allant des affaires judiciaires officielles à des questions politiques plus larges comme l'environnement.

Les conversations avec les enfants et les jeunes ont montré que l'éducation aux droits de l'enfant n'est pas une priorité. Ils ont fait savoir qu'ils étaient souvent relégués au second plan lors de l'élaboration des politiques et ont exprimé leur frustration et leur colère de ne pas être inclus dans les discours sur les questions qui les concernent. Les jeunes sont essentiels à la société et leur importance est souvent négligée. Leurs contributions sont importantes et, lorsqu'on leur en donne l'occasion, ils sont capables de faire des progrès considérables pour faire avancer les questions qui leur tiennent à cœur.

Bien que les enfants et les jeunes n'aient pas l'occasion de s'informer sur les droits de l'enfant dans leurs cercles sociaux habituels, les trois phases du projet leur ont donné l'occasion d'apprendre des expériences vécues de leurs pairs. Il a donné l'occasion aux enfants et aux jeunes d'approfondir le discours sur les droits de l'enfant et les questions qui s'y rapportent. Grâce aux expériences vécues et aux liens établis dans des espaces plus sûrs, les enfants et les jeunes ont pu apprendre et grandir ensemble en partageant leurs connaissances.

RECOMMANDATION N° 7:

Améliorer la sensibilisation auprès des enfants en ce qui a trait à leurs droits, et ce dès la petite enfance.

L'intégration précoce des droits de l'enfant dans l'éducation et ailleurs est nécessaire, en particulier pour les enfants et les jeunes, car ils doivent être sensibilisés à leurs propres droits. Les jeunes devraient apprendre leurs droits spécifiquement lorsqu'ils sont enfants, et non après coup, lorsqu'ils sont adultes. De nombreux enfants et jeunes ont déclaré que le fait de connaître leurs droits les faisait « se sentir bien ». Ce sentiment a été approfondi lors de discussions ultérieures, lorsque les enfants et les jeunes ont expliqué les raisons de ce sentiment positif; il provenait de sentiments d'autonomisation, de confiance accrue et de validation. Les enfants, à qui l'on n'avait jamais dit que leur voix comptait ou que leurs pensées étaient appréciées, ont fait l'expérience de ce sentiment puissant (pour ce qui était la première fois, pour beaucoup d'entre eux) en apprenant qu'il existe des droits pour les aider à améliorer leur vie à divers égards.

Les enfants et les jeunes ont exprimé un désir accru de ramener leurs nouvelles connaissances sur les droits de l'enfant dans nombre de leurs services et centres et de les partager avec leurs communautés. La sensibilisation aux droits de l'enfant et l'initiative de partager les « bons sentiments » mentionnés précédemment ont conduit à d'autres résultats que l'amélioration des connaissances, notamment une augmentation globale de la satisfaction de la vie, de l'engagement civique et de la participation.

Conclusion

La réalisation des droits de l'enfant au Canada n'est pas une tâche facile, mais l'engagement des enfants et des jeunes, aux côtés des adultes, est crucial pour que nous puissions respecter nos normes et standards internationaux.

Nous avons énuméré des recommandations tout au long de ce document, mais nous souhaitons les rappeler dans notre conclusion :

- 1** *« Ce que nous voulons, c'est de l'action. » Les enfants et les jeunes veulent voir une stratégie claire pour la mise en œuvre des droits de l'enfant au Canada, qui comprend la présentation de rapports aux jeunes sur ce que le gouvernement fait pour s'assurer qu'ils peuvent réaliser leurs droits.*
- 2** *Mettre en œuvre des systèmes de responsabilisation pour les organismes gouvernementaux et les organismes de protection de l'enfance qui sont visibles pour les enfants et les jeunes.*
- 3** *Créer des occasions pertinentes pour les jeunes de collaborer avec les gouvernements, les établissements et les systèmes relativement aux enjeux importants comme les changements climatiques.*

- 4** *Augmenter le soutien en matière de santé mentale pour les enfants et les jeunes, particulièrement après la pandémie.*
- 5** *Donner la priorité au droit des enfants et des jeunes autochtones, y compris à leur droit à la santé et à l'environnement (eau potable, soins de santé, changements climatiques).*
- 6** *Donner la priorité à l'élimination du racisme et de la discrimination dont sont victimes un trop grand nombre d'enfants canadiens en veillant au respect des droits culturels et à ce que la priorité soit accordée aux collectivités vulnérables sur le plan structurel.*
- 7** *Améliorer la sensibilisation auprès des enfants en ce qui a trait à leurs droits, et ce dès la petite enfance.*

Il existe une bonne volonté au Canada pour réaliser les droits des enfants et des jeunes, mais il faut faire davantage pour que ces droits deviennent une réalité. Ce rapport met en lumière certains des principaux problèmes que les enfants et les jeunes voient lorsqu'ils parlent des droits de l'enfant, et la façon dont ils souhaitent que les choses changent. Les recommandations mentionnées ici sont des idées proposées pour aller de l'avant, mais nous savons que tout le monde devra travailler ensemble – enfants, jeunes, gouvernement, société civile – pour en faire une réalité.